Les pagnes WINA WAX sont en vente à
A côté de Togocel à Adéwui ; Tél :90 19 50 80
Nuptia Evenement-ciel

LES NUMEROS VERT DE L'OTR
POUR SIGNALER TOUT FAIT SUSPECT VEUILLEZ COMPOSER N° VERT 8280 Anticorruption
POUR TOUT RENSEIGNEMENT INFORMATION OU CONSEIL VEUILLEZ COMPOSER LE N° VERT 8201 Renseignements
OTR
FEDERER POUR BATIR www.otr.tg

www.lemedium.info

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0290 du 13 au 19 Mars 2018- Prix : 250 F CFA

ZANGUERA-ZOPOMAHE-JUSTICE-AFFAIRES DE TERRAINS:

Le Foncier, une poudrière

PP. 3&5

Un terrain objet de convoitises à Zanguéra-Zopomahé.

AFFAIRE DE NOTES TRUQUÉES À LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ :

La Présidence de l'Université appelle au calme, à la retenue et à la sérénité dans le respect de la présomption d'innocence et la recherche de la vérité

P.6

Le Prof Dodzi Kokoroko, pdt de l'UL

SEGUCE TOGO

Sous le haut patronage de Madame Bernadette LÉGZIM-BALOUKI, Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur privé, la Société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo (SEGUCE), informe tous les **acteurs du commerce intérieur et extérieur** qu'elle organise des **Journées Portes Ouvertes** du **13 au 15 mars 2018** au **siège de SEGUCE-Togo.**

Sommet sur le Solaire :

Faure Gnassingbé plaide pour "une démarche responsable préservant la planète"

P.6

Le Président Faure Gnassingbé lors de son allocution

ECONOMIE / CONSOMMATION :

Hausse de 1,1% du niveau général des prix en Janvier 2018, en glissement trimestriel

P.4

JOURNÉE DU 08 MARS :

Le Cercle d'initiative Citoyenne pour le Challenge et le Changement en Afrique (CICCA) a organisé un colloque

P5

La table d'honneur lors du premier panel

EmploiTogo.com
Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations.
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo

Mardi 13 Mars 2018
Matin:
Ciel peu nuageux
26°C
Après-midi:
Ciel peu nuageux
33°C

EDITO

De la liberté absolue de conscience

Il y a un adage qui dit que : " L'homme nait libre, c'est la société qui le corrompt ".

S'il est vrai que l'Homme vit dans un milieu appelé Société comme le poisson vit et évolue dans l'eau, n'est-il pas important de s'interroger sur la notion de liberté et surtout celle de la liberté de conscience ? L'Homme avant d'agir et de réagir dans certaines situations ne devrait-il pas mesurer sa liberté et surtout questionner cette liberté ?

Si pour Antoine RIVAROLI, dit le Comte de Rivarol, dans 'Discours sur l'homme intellectuel et moral', " la liberté, pour l'homme, consiste à faire ce qu'il veut dans ce qu'il peut, comme sa raison consiste à ne pas vouloir tout ce qu'il peut ", la liberté signifie selon le dictionnaire Larousse, la situation de quelqu'un qui se détermine en dehors de toute pression extérieure ou de tout préjugé. Le Larousse va plus loin en parlant d'avoir sa liberté de pensée.

Il est dit et écrit, bien plus clamé haut et fort que le Togo est un Etat laïc. Avons-nous cherché à savoir ce que c'est que la Laïcité ? Quels sont les piliers de cette Laïcité dont nous nous prévalons ?

Précisons que la liberté de conscience, dont il est question dans cet éditorial, constitue l'un des trois piliers sur lesquels repose la laïcité. Par le principe de la liberté de conscience, la laïcité vise à donner les moyens à l'homme d'acquérir une totale lucidité et une pleine responsabilité de ses pensées et de ses actes dans le respect des lois et des règles de la vie en communauté.

Chacun est donc libre de croire ou de ne pas croire, de choisir et de vivre ses convictions, religieuse, athée, agnostique, d'en changer ou d'y être totalement indifférent.

Si donc la liberté de conscience est un point très important dans le concept de la Laïcité, on ne saurait occulter ce qu'est la conscience elle-même.

Pour Henri BERGSON, dans 'L'Evolution créatrice', " la conscience est un trait d'union entre ce qui a été et ce qui sera, un point jeté entre le passé et l'avenir... La conscience correspond exactement à la puissance du choix dont l'être vivant dispose ". Et à Simone de BEAUVOIR d'y ajouter dans 'L'Invitée' que " Chacun expérimente sa propre conscience comme un absolu... "

Crédo TETTEH

LE MEDIUM
Hebdomadaire d'Informations
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC
Adresse :
893, rue 19 Saint Joseph
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 91538081
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse,Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Directeur de la Rédaction :
Ali SAMBA
Rédaction :
Crédo TETTEH
Ali SAMBA
Infographie : JPB
Impression : ST Louis, Doulassamé-LOME Tél :22 22 10 45
Tirage : 2.500 exemplaires
Distribution: Dodo Abalo (**90 97 52 56**)

Réclamez tous les mardis votre hebdomadaire "Le Médium" dans les kiosques et chez vos marchands de journaux.
Prochaine parution le mardi 20 Mars 2018

AMELIORATION DU CLILMAT DES AFFAIRES AU TOGO :

Le CFE est un véritable levier de relance de l'économie togolaise

Soucieux des questions d'amélioration de l'environnement des affaires, le Gouvernement suit depuis un temps avec grand intérêt toutes les actions entreprises en ce sens.

Pour y parvenir et créer surtout les bonnes conditions d'affaires, l'essentiel se repose sur les conditions de création d'entreprises dans une démarche trilogique Facilité-Rapidité et à moindre cout. Ainsi donc, le Centre de Formalités des Entreprises du Togo (CFE) se pose comme un véritable levier de relance de l'économie togolaise. Donnant un avantage certain au créateur d'entreprise en ce qui concerne les coûts et les délais depuis sa création, le CFE favorise la célérité, la fiabilité, l'efficacité et l'efficience dans le traitement des dossiers relatifs à la création d'entreprises.

Par Crédo TETTEH

Par des procédures très allégées, en moins de 24 heures et à moindres coûts, il est possible de créer son entreprise aujourd'hui au Togo. Entreprendre au Togo devient ainsi très facile, plus Rapide et à moindre coût.

La volonté du Gouvernement Togolais de créer un environnement fertile pour le développement d'un secteur privé fort et dynamique se traduit depuis un certain nombre d'années par la mise en place des réformes majeures sur l'indicateur "création d'entreprise " du rapport Doing Business.

Des Réformes récentes opérées au niveau de l'indicateur création d'entreprises

Afin de contribuer efficacement à l'amélioration du Climat des Affaires au Togo, le CFE travaillant sur l'indicateur création d'entreprises a à son actif plusieurs arguments à faire valoir. Ainsi donc, il est aujourd'hui question de la :

- Possibilité de créer des Sociétés A Responsabilité Limitée (SARL) par acte sous seing privé sans recours au notaire : (décret n° 2014-119/PR du 19 mai déterminant la forme des statuts et le capital social pour les Sociétés à Responsabilité Limitée). Modèle de statuts disponibles sur le site web du CFE : www.cfetogo.org

-Libéralisation du capital social et la valeur nominale des parts sociales: le montant du capital social et la valeur nominale des parts sociales sont librement déterminés dans les statuts par les associés. (Décret n° 2017-142/PR du 20 décembre 2017, portant modification du décret n° 2014-119/PR du 19 mai déterminant la forme des statuts et le capital social pour les Sociétés à Responsabilité Limitée)

- Suppression des droits d'enregistrement et de timbres à la création d'entreprises : la loi n° 2017-014, portant loi de finances, gestion 2018, exonère des droits d'enregistrement et de timbres les formalités de création d'entreprises. L'exonération des de ces droits d'enregistrement et de timbres concerne essentiellement les apports en capital social en nature et/ou en numéraire.

Rappelons que les droits d'enregistrement étaient fixés à 2% du capital social pour les apports en numéraire et 4% du capital social pour les apports en nature et les droits de timbre fixés à 1500 FCFA la page pour les actes sous seing privé et 1000 FCFA pour les actes notariés.

Les frais de création d'une entreprise individuelle au Togo s'élèvent à 26.400 FCFA et 29.250 FCFA pour toutes les formes de sociétés.

- Exonération de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) : la loi n° 2017-014, portant loi de finances, gestion 2018, a apporté des modifications aux dispositions des articles 1230 ; 1426 ; 1432 bis et 1464 du Code Général des Impôts (CGI) relatif au régime de la Taxe Professionnelle Unique (TPU). Ainsi, les personnes physiques assujetties à la TPU, pour la première année de création de leurs entreprises, régulièrement enregistrées au CFE sont exonérées de ladite taxe.

- Réduction des frais de publication : Les frais de publication des annonces légales sur le site web du CFE sont fixés depuis novembre 2017 à 1000 FCFA contre 5 000 FCFA auparavant et 62. 000 FCFA dans TOGO PRESSE,

- Suppression de la procédure relative au paiement au guichet de la BTCI: Le paiement se fait désormais au comptoir du CFE, dans l'esprit d'un vrai guichet unique.

- Possibilité de faire la recherche d'antériorité des noms commerciaux des entreprises créées sur le site web du CFE et à la salle d'attente du CFE pour les usagers qui n'ont pas accès à Internet,

- Possibilité de procéder à la création de son entreprise en ligne au Togo à travers le site web du CFE.

BUT DU CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES DU TOGO (CFE)

Le CFE a pour but de permettre désormais à tout investisseur d'accomplir l'ensemble des formalités auxquelles il est tenu par la loi et les règlements en vigueur en un seul lieu, devant un seul interlocuteur, sur la base d'un seul formulaire, dans un délai suffisamment réduit (maximum 24 heures) et à des coûts maîtrisés et compétitifs.

MISSIONS DU CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES DU TOGO (CFE)

Accompagner la création d'entreprise et faciliter les démarches du promoteur auprès des différentes administrations.
- Cible: Les entreprises agricoles, commerciales, artisanales, industrielles et de services.
- Principe : Un seul lieu, un seul interlocuteur, un seul document, un seul délai.

AVANTAGES DU CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES DU TOGO (CFE)

La mise en place des CFE présente plusieurs avantages qui peuvent se résumer comme suit:
- Gain de temps;
- Economie d'argent;
- Mise à disposition d'informations croisées;
- Satisfaction confirmée des usagers;
- Accroissement de certaines recettes de l'Etat;
- Amélioration du classement du pays.

TogoMac.com

TogoMac est l'unique centre des produits Apple au Togo. Nous sommes spécialisés dans les produits Apple.

Nous apportons conseils, assistance, formation, installation, dépannage et configuration de votre iMac, MacBook Pro, MacBook, Mac Pro, Time Capsule, AirPort Extreme, iPad, iPhone… Nous disposons des macbook pro/macbook air à vendre.

Nous joindre rapidement-apple@ sogesti.net Tel 22 20 05 53 - 91 06 88 07

Nous sommes situés en face de CNSS - Palais des congrès

www.togomac.com

Revendeur des logiciels Sage

Nous sommes partenaires Sage au Togo/Benin. Nous vous offrons des logiciels Sage moins chers avec installation et formation. Consulter notre site web - Tel.: 22 19 23 62 - 22 20 05 53 - Cel.: (00228) 91 06 88 07

www.sogesti.net ; ***info@sogesti.net***

TogoAnnonce.com

Le site web des annonces le plus visité. Consulter toutes les annonces Immobilier- Véhicules-Formations-Emplois-

www.togoannonce.com

TogoAssurance.com

TogoAssurance est un cabinet conseil en assurance et en stratégie d'entreprise.

Nous cherchons pour vous les meilleurs prix aux niveaux des assureurs en lisant bien vos contrats d'assurance pour éviter les pièges des contrats.

-Nous assistons les gens qui ont des problèmes avec leurs assureurs pour percevoir leurs primes.

-Nous assistons des sociétés dans la rédaction des contrats de business.

visiter notre site web ***www.togoassurance.com***

ZANGUERA-ZOPOMAHE-JUSTICE-AFFAIRES DE TERRAINS:

Le Foncier, une poudrière

S'il vous arrivait de faire un tour à la justice, outre les affaires de vol, d'abus de confiance et d'escroquerie, la grande majorité des affaires devant le Tribunal porte sur le foncier. S'il est aussi vrai que le Gouvernement en a conscience et fait des efforts pour mettre en place de bons outils devant permettre de régler progressivement l'épineux problème du foncier au Togo, qui met à mal le vivre ensemble et fragilise la société, il faut dire sans hypocrisie que la Justice togolaise est aujourd'hui au centre des problèmes fonciers.

Un terrain objet de convoitises à Zanguéra Zopomahé.

Par Crédo TETTEH

C'est devenu une mode dans notre pays que de lire à longueur de journée sur les murs des habitations et des immeubles "***Ordonnance Numéro……. Du Président du Tribunal de Lomé….. Cessation immédiate des travaux…. Voir Maitre ou Huissier…… Téléphone…..* ".

La question première qu'on peut se poser est de savoir si la prise des ordonnances obéit à des règles et procédures précises ou est simplement le fruit de l'imagination et d'accointance ? Les Magistrats prennent-ils le temps nécessaire pour connaitre des affaires foncières soumises à leur jugement ? Pourrions-nous dire qu'au niveau de la Justice Togolaise, les affaires foncières sont assimilables à des arrangements et sources de corruption entre juges et démarcheurs de tout acabit ? Le Juge est-il souvent à l'aise en traitant un dossier foncier ? Serait-il confiné dans des liens qui ne lui permettent pas de bien faire son travail ? Le Magistrat serait-il exposé à toutes sortes de corruption ou s'offre-t-il à la corruption ?

Devant le foncier, le Juge demeure-t-il lui-même ou serait-il tenté par le bien matériel au point de salir l'image de sa profession, de jeter du discrédit et de l'opprobre sur ses confrères Magistrats qui eux tentent de faire consciencieusement leur travail ? Le Juge serait-il toujours clean dans un dossier foncier traité ? Lui prêterait-on des intentions ?

En cherchant à répondre à tous ces questionnements et surtout à voir comment le problème foncier tue à petits feux la société, la décime et l'hypothèque, il est impérieux d'insister sur l'exemplarité et l'impartialité qui devraient caractériser le travail des Magistrats par devant qui les problèmes fonciers sont soumis.

Le constat aujourd'hui est amer. Avoir un problème foncier et se retrouver par alchimie devant la Justice, c'est comme être rongé depuis des années par le Cancer. Le citoyen lambda peine à avoir confiance en la Justice togolaise car la plupart des dossiers fonciers traités seraient mal traités.

Ce qui fait aussi très mal, c'est de constater que la plupart de ceux qui estent en Justice les acquéreurs ou propriétaires terriens pour des mobiles sordides et diaboliques, ce sont les " super démarcheurs " qui sans vergogne et retenues affichent des airs de vainqueurs avant même l'enrôlement des dossiers. Tant ils clament leur relation avec certains Magistrats et surtout leur invincibilité devant la Justice parce que connaissant et traitant bien avec tel ou tel Juge.

Cette assurance défiante des " démarcheurs " justifiée par la suite par les décisions rendues de Justice semble confirmer qu'il se passerait certainement des choses immorales, des deals ancestraux qui mettent à mal sérieusement le vivre ensemble, salissent l'image du pays à l'extérieur, sabotent gravement les incessants efforts faits par le Gouvernement pour attirer non seulement les investisseurs étrangers mais surtout pour les rassurer de l'effectivité d'une justice impartiale dans notre cher pays le Togo.

En analysant tous les problèmes fonciers créés de toutes pièces par des esprits nains, que constituent la plupart du temps des " ***véreux démarcheurs et propriétaires terriens malhonnêtes et escrocs*** ", l'on pourrait, sans se tromper, affirmer que tout est mis en œuvre, par des mains obscures pour hypothéquer le " mandat social " du Président de la République. Sinon comment comprendre que de simples démarcheurs s'improvisent " mandataires de collectivités " et ceci par la force et sans l'assentiment des vrais propriétaires terriens dont les grands parents avaient vendu des décennies plus tôt et dans les règles de l'art, en présence de témoins, les terrains aujourd'hui objets de contestation devant le Tribunal ?

Au Togo, on gagne aisément un procès foncier avec comme pièce un faire-part. En lieu et place des preuves tangibles fournies par la partie adverse.

La poudrière foncière de Zanguera Zopomahe créée et entretenue par le sieur ASSON Kodjo

Aujourd'hui, la tension est électrique à Zanguéra Zopomahe par le seul agir du sieur ASSON Kodjo, démarcheur demeurant et domicilié à Agoè-Légbassito représentant les nommés NYABI SEBLE Kodjo, NYABI SEBLE Komlan, NYABI SEBLE Koami Eric et NYABI SEBLE Akou tous demeurant et domicilié à Lomé Zanguera Zopomahé, qui en toute illégalité et impunité, tel un Rambo et s'appuyant sur des relations au sein de la Justice togolaise y fout le vrai bordel.

S'improvisant comme le Messie des nommés NYABI SEBLE Kodjo, NYABI SEBLE Komlan, NYABI SEBLE Koami Eric et NYABI SEBLE Akou, le sieur ASSON Kodjo défierait quiconque s'opposerait à l'accomplissement de ses basses besognes à Zanguera Zopomahé.

Ayant clamé à plusieurs reprises à tous ceux qui voulaient l'entendre et le raisonner en ce qui concerne le caractère diabolique de ses actes, le sieur ASSON Kodjo selon des témoignages des acquéreurs de terrains en toute légalité et aujourd'hui menacés sous diverses formes, que la Justice togolaise qu'il possède et maitrise comme sa poche ne pourra aller que le sens de son désidérata, c'est-à-dire lui donner raison sans avoir raison. Ainsi donc on pourra se rendre compte que par un jugement N°0046/18 rendu le 12 janvier 2018 par le Tribunal de Première Instance de première Classe de Lomé, le vivre ensemble est menacé à ZOPOMAHE.

Un appel donc de ce jugement a été interjeté, sans suite pour l'instant devant la Cour d'appel par les soins de Me LARE Tokou avec pour " objet de demander à la Cour, tant pour les motifs exposés devant le Premier Juge que pour ceux à exposer ultérieurement devant elle, de réformer le jugement entrepris et d'adjuger aux appelants le bénéfice de leurs demandes, fins et conclusions ".

Ce qui inquiète tant dans ce dossier…

A l'allure où vont les choses, ce qui inquiète tant est justement la sérénité avec laquelle le sieur ASSON Kodjo représentant les nommés NYABI SEBLE Kodjo,

Suite à la page 5

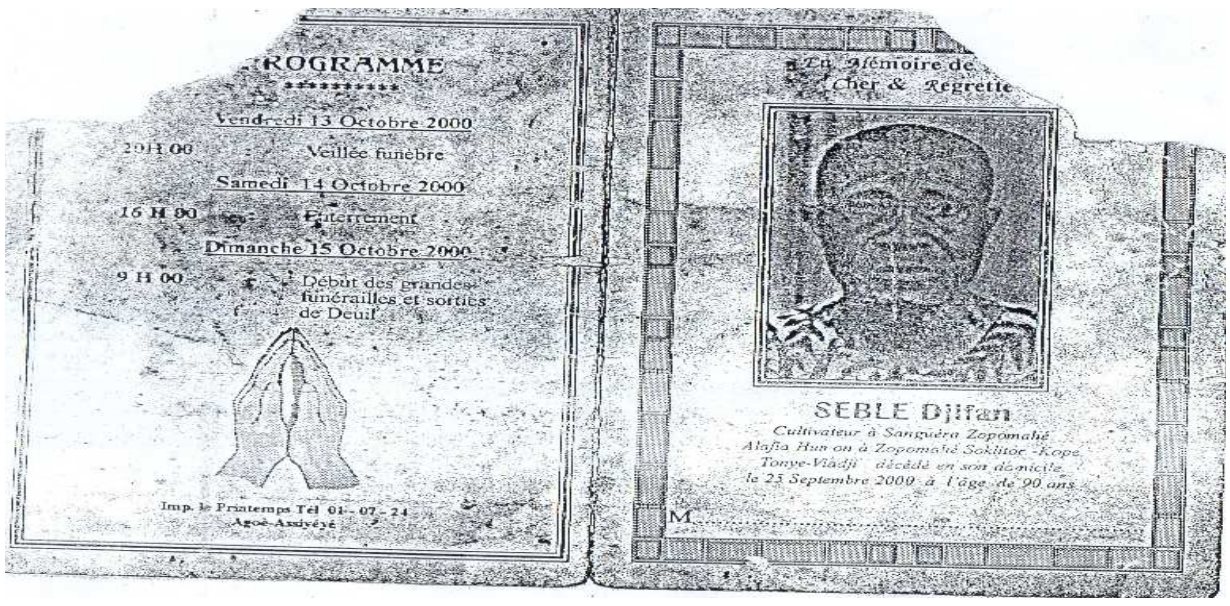

Un faire-part en date d'octobre 2000, servant d'une pièce ''indémontable" présentée au procès.

Zozo

FORMATION DES CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SUR LA GESTION DES MARCHÉS À ATAKPAMÉ: RESTITUTION AUX CADRES DE L'ADMINISTRATION ET RESPONSABLES D'ONGS À KPALIMÉ

La formation des cadres des collectivités territoriales sur la gestion des marchés et sur les procédures de passation des marchés publics et des délégations de services publics organisée du 17 au 19 octobre 2017 à Atakpamé a été restituée aux cadres de l'administration, responsables d'Ongs et autres acteurs de développement de la commune ainsi que des journalistes de la commune de Kpalimé, a constaté le correspondant de l'Agence Savoir News.

Cette rencontre s'inscrit dans la composante 2 du Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD), qui a prévu le renforcement de capacités des administrations communales cibles du projet en matière de maitrise d'ouvrage.

Ce renforcement est prévu en deux phases : Une première phase consiste à former quelques cadres de l'administration sur le cycle de projet, les procédures de passation des marchés publics et les modes de gestion des marchés.

La deuxième phase est le volet pratique de la formation qui consiste à faire réaliser par la Mairie de microprojets (Maximum 2) à l'aide d'un fonds préalablement constitué par la contribution du partenaire financier KFW.

L'objectif est de partager les connaissances acquises avec les autres acteurs de développement de communes afin de mieux contribuer au développement de la commune.

Il s'agit d'amener les cadres de l'administration et les autres acteurs de développement de la commune à avoir un même degré de connaissance sur ces thématiques et afin qu'ils accompagnent la mairie dans l'identification, la réalisation et l'exploitation pérenne des infrastructures socio collectives qui seront réalisées.

Il est question de faire comprendre aux acteurs que ces genres d'ouvrages ne se réalisent pas rapidement, mais plutôt qu'il y a des procédures qu'il faut respecter et les autorités sont tenues de respecter ces procédures.

Au cours de la rencontre, la directrice administrative et financière de la mairie de Kpalimé, Mme Djahlin Adevi Ayaovi a présenté aux participants les différents modes de gestion des marchés. Il s'agit de permettre aux participants de comprendre les différents mécanismes juridiques de gestion des marchés; les organisations mises en place ; les flux financiers inhérents à chaque type de mode de gestion; le mode de traçabilité des flux financiers; les contrôles mis en place (...)

Source : @Savoir News

DYNAMISATION DU SECTEUR DU TOURISME : LA PLATEFORME DES OSC DE KLOTO DRESSE LE BILAN DES ACTIVITÉS

La Plateforme des Organisations de la Société Civile de Kloto (PFOSC-K) a rendu compte des activités réalisées dans le cadre de la dynamisation du secteur du tourisme au cours de son assemblée générale ordinaire exercice 2017 les 7 et 8 mars à Kpalimé.

Initiée avec l'appui de la Coopération allemande (GIZ) à travers son Programme Décentralisation et Gouvernance Locale (ProDeGoL), cette assemblée a regroupé les responsables d'ONG et associations ainsi que les membres et partenaires de la plateforme. Elle a été consacrée à la présentation et à l'adoption du rapport moral, d'activités, financier et des commissaires aux comptes de l'exercice 2017.

La rencontre a également permis aux acteurs d'échanger pour définir de nouvelles orientations en vue de relever les défis auxquels fait face la plateforme.

Le rapport d'activités a été axé sur le renforcement des capacités et accompagnement des membres, l'appui aux collectivités territoriales pour la dynamisation et la promotion du développement local, la dynamisation et la promotion du secteur du tourisme, l'appui à la promotion de la gouvernance locale et la décentralisation. Il transparait dans le rapport présenté, des difficultés dans la mise en œuvre des activités.

Ces difficultés rencontrées sont d'ordre financier et sont dues au manque d'appuis institutionnels à la plateforme et à la faible mobilisation des ressources.

L'insuffisance de personnel aussi constitue un problème dans l'efficacité du travail de la direction exécutive.

Il ressort du rapport financière que la plateforme a mobilisé au cours de l'année passée, un fonds total de 13.250.400 FCFA dont le financement de la GIZ s'élève à 8.978.200 FCFA ; l'apport de la plateforme étant de 3.588.200 FCFA et les autres partenaires 684.000 FCFA.

Source : @Savoir News

Zozo

ECONOMIE : LA SEGUCE-TOGO OUVRIRA GRANDEMENT SES PORTES AU PUBLIC DU 13 AU 15 MARS

La Société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur (SEGUCE-Togo) ouvrira ses portes au grand public du 13 au 15 mars, a appris ce dimanche l'Agence Savoir News auprès de ladite société.

Il s'agit des journées portes ouvertes, placées sous le haut patronage de la ministre du commerce et de la promotion du secteur privé Mme Bernadette Legzim-Balouki.

A travers cet événement, le grand public découvrira les activités menées par cette société. Ceux qui feront le déplacement auront également l'opportunité de poser des questions et de parcourir tous les compartiments de cette société.

Précisons que SEGUCE-Togo est une société de droit togolais, en charge de l'exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo.

Par décret du 12 décembre 2013, suite à un appel d'offres international, le Togo (à travers les ministères chargés du commerce et des transports) a concédé à la société SEGUCE-Togo, la mise en place et l'exploitation du Guichet Unique pour le commerce extérieur au Togo dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé.

Le Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo est une plateforme de haute technologie conçue pour gérer tous les mouvements des marchandises quel que soit le type d'acheminement. Il rationalise les différentes procédures, évite les redondances, se connecte à d'autres interfaces métiers telle que Sydonia.

L'objectif majeur est de simplifier et de raccourcir le dédouanement des marchandises de façon drastique. Cet outil fédère toute une communauté d'acteurs tant du secteur public que du secteur privé dans un environnement simplifié, sécurisé de facilitation du commerce

Source : @Savoir News

ENVIRONNEMENT : FIN VENDREDI À LOMÉ DU FORUM DES PRÉVISIONS SAISONNIÈRES AGRO-HYDRO-CLIMATIQUES POUR LES PAYS DU GOLFE DE GUINÉE, PLUSIEURS RECOMMANDATIONS FORMULÉES

Démarré lundi dernier à Adétikopé (environ 15 km au Nord de Lomé), le forum 2018 des prévisions saisonnières pour les pays du Golfe de Guinée (PRESAGG) -- organisé à l'intention des représentants des services météorologiques et hydrologiques, des représentants des agences de gestion et de prévention des risques et catastrophes et des représentants des organisations paysannes -- s'est achevé vendredi avec plusieurs recommandations formulées.

Organisé par le centre Régional AGRHYMET, le centre Africain pour les applications de la météorologie au Développement (ACMAD), les directions nationales de la Météorologie et de l'hydrologie du Togo en collaboration avec les experts des pays du Golfe de Guinée en charge du suivi et de l'élaboration des informations agro-hydro-climatiques, ce forum a pour objectif de renforcer les capacités des cadres des services nationaux des pays du Golfe de Guinée à mieux caractériser et prévoir les risques et les avantages agro-hydro-climatiques liés à la grande saison des pluies de la zone bimodale de leur territoire et à partager les résultats des prévisions élaborées avec les décideurs et autres acteurs de développement.

Ce forum intitulé "Caractéristiques agro-hydro-météorologiques pour la prévention et la gestion des risques et catastrophes", a regroupé des cadres des services météorologiques et hydrologiques du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Nigérian, du Ghana et du Togo (...)

Source : @Savoir News

ECONOMIE / CONSOMMATION :

Hausse de 1,1% du niveau général des prix en Janvier 2018, en glissement trimestriel

Selon l'INSEED, le niveau général des prix à la consommation a connu une hausse de 0,7% en Janvier 2018 contre 0,01% le mois précédent (Décembre 2017). Cette progression est principalement due à l'augmentation des prix des fonctions de consommation " Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+2,0%) ; "Restaurants et Hôtels " (+2,0%) et dans une moindre mesure aux fonctions de consommation "Transports" (+0,5%) et " Communication " (+0,5%). Parallèlement les fonctions de consommation " Articles d'habillement et chaussures" (-1,7%) ; " Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (-1,1%) ; " Santé " (-1,2%) et " Biens et services divers " (-0,3%) ont enregistré une baisse.

Par Koudjoukabalo

Evolution trimestrielle

Le niveau des prix du mois de janvier 2018, comparé à celui du mois de octobre 2017 (évolution trimestrielle) a connu une augmentation de 1,1% sous l'influence de la hausse des prix des produits des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+2,9%) ; "Restaurants et Hôtels " (+2,0%) ; " Transports " (+0,6%), "Biens et services divers " (+0,6%) ; " Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants " (+1,5%) ; " Loisirs et culture " (+0,8%) et " Communication " (+0,2%). Par contre, les prix des produits des fonctions de consommation ; Articles d'habillement et chaussures " (-1,3%) ; " Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (-0,6%) ; " Santé " (-1,3%) ; Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer " (-0,2%) et " Enseignement " (-0,2%) ont connu une baisse.

S'agissant des nomenclatures et suivant l'état, cette progression est expliquée particulièrement par la hausse des prix des produits frais (+3,2%) contre une baisse de 0,1% des produits énergétiques. Par ailleurs, l'inflation sous-jacente trimestrielle a augmenté de 0,5%.

Pour ce qui est des secteurs de production, cette variation trimestrielle est influencée par la croissance respective des prix des produits des secteurs secondaire (+0,9%), primaire (+3,0%) et tertiaire (+0,4%). Suivant la durabilité, cette hausse est attribuable aux prix des produits non durables (+1,8%) et des services (+0,4%). Quant à la provenance, la croissance du niveau général des prix est due à la hausse des prix des produits locaux (+1,6%).

Evolution annuelle

Par rapport à janvier 2017 (glissement annuel), le niveau général des prix a connu une régression de 0,1% due essentiellement aux fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (-2,9%) ; " Santé " (-2,9%) ; "Articles d'habillement et chaussures " (-1,0%) ; et dans une moindre mesure au fonctions "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer " (-0,6%) et "Boissons alcoolisées tabac et stupéfiants" (- 0,9%).

A l'opposé, les fonctions de consommation "Restaurants et hôtels" (+2,6%) ; "Transports" (+3,0% ; " Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+0,5%) ; "Biens et services divers" (+0,8%) ; "Enseignements " (+1,2%) et "Communication" (0,2%) ont connu un accroissement. En ce qui concerne les nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, cette baisse est à mettre à l'actif des prix des produits frais (-3,1%) alors que les des produits de l'énergie et les produits hors énergie et hors produits frais ont augmenté respectivement de 4,5%% et de 0,1%.

Au regard de la provenance, cette évolution s'explique par la baisse des prix des produits locaux (-0,6%) contre une hausse des prix des produits importés (+0,8%). Quant à la durabilité, ce sont les prix des produits semi durables (-1,0%), non durables (-0,4%) et durables (-0,2%) qui ont influencé le repli du niveau général des prix en glissement annuel.

Pour ce qui est des secteurs de production, la baisse du niveau général dépend essentiellement de la régression des prix des produits du secteur primaire (-4,5%). Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois, s'est établi à -0,6% en janvier 2018 contre -0,8% en décembre 2017. En décembre 2016, ce taux d'inflation était de 0,3% dans la zone UEMOA.

Affaire de notes truquées à la Faculté des Sciences de l'Université de Lomé :

La Présidence de l'Université appelle au calme, à la retenue et à la sérénité dans le respect de la présomption d'innocence et la recherche de la vérité

Dans un communiqué rendu public hier Lundi 12 mars 2018, la présidence de l'Université de Lomé a appelé " la communauté universitaire au calme, à la retenue et à la sérénité dans le respect de la présomption d'innocence et la recherche de la vérité ".

En effet, depuis quelques jours l'Université de Lomé connait des mouvements menés par les enseignants-chercheurs et les étudiants de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) suite à la convocation suivie de garde à vue, à la Gendarmerie nationale, du vice doyen, Professeur Agrégé IHOU WATEBA Majesté et de deux étudiants de ladite faculté à savoir Mademoiselle TAMEKLOE Amoudji Léontine et Monsieur DOSSEH Foly Yann Cédric. Cette garde à vue du Professeur Agrégé IHOU WATEBA Majesté et du fils de l'autre Professeur David DOSSEH est diversement interprétée dans l'opinion et surtout dans le milieu universitaire.

En attendant que les responsabilités soient clairement situées, la Présidence de l'Université de Lomé, par un communiqué, informe l'opinion générale que c'est en accord avec le décanat de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) que l'expertise de la Gendarmerie Nationale a été sollicitée le 29 septembre 2017, par ailleurs saisie de la même affaire par des plaintes ayant le même objet.

Lire l'intégralité du Communiqué de la Présidence de l'Université de Lomé.

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE DE LOME

L'Université de Lomé (UL) a connu la semaine dernière des mouvements menés par les enseignants-chercheurs et les étudiants de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) suite à la convocation, suivie de la garde à vue, à la Gendarmerie Nationale, du Vice-doyen et de deux étudiants de ladite faculté.

La présidence de l'Université de Lomé tient à rappeler, à la communauté universitaire dans son ensemble ce qui suit :

La FSS de l'université de Lomé a fait l'objet de dénonciation répétée de fraudes au titre des évaluations de l'année universitaire 2016-2017. Saisie à cet effet, par un groupe d'étudiants se réclamant de la FSS, la présidence de l'Université de Lomé a organisé des rencontres avec les Autorités décanales de la FSS afin d'apporter des solutions idoines et pérennes.

Le Professeur Dodzi Kokoroko, Président de l'Université de Lomé

La FSS a, en retour, émis le vœu que la lumière soit faite sur cette affaire par l'audit du système de gestion des résultats des semestres 1 et 2. Dans cette dynamique, en accord avec le Décanat de la FSS, l'expertise de la Gendarmerie Nationale, par ailleurs saisie de la même affaire par des plaintes ayant le même objet, a été sollicitée, le 29 septembre 2017.

Cette situation ayant conduit à une enquête de la Gendarmerie, a donné lieu à la convocation et à la garde à vue du Professeur Agrégé IHOU WATEBA Majesté et de deux étudiants, Mademoiselle TAMEKLOE Amoudji Léontine et Monsieur DOSSEH Foly Yann Cédric. Dans l'attente des résultats de l'enquete, la Présidence de l'UL espère vivement que la FSS sera lavée de tout soupçon et exempte de toutes charges éventuelles.

La Présidence de l'Université de Lomé appelle dès lors la Communauté universitaire au calme, à la retenue et à la sérénité dans le respect de la présomption d'innocence et la recherche de la vérité. Elle rassure que diligence est faite pour un dénouement rapide de la situation.

Lomé, le 12 mars 2018

Le Président de l'Université de Lomé

Professeur Dodzi Komla KOKOROKO

ZANGUERA-ZOPOMAHE-JUSTICE-AFFAIRES DE TERRAINS:

Le Foncier, une poudrière

Suite de la page 3

NYABI SEBLE Komlan, NYABI SEBLE Koami Eric et NYABI SEBLE Akou, opère et nargue tous ceux qui veulent le ramener à la raison.

Pour le sieur ASSON Kodjo, et selon nos informations recueillies auprès de plusieurs sources, même le Président de la République Faure Gnassingbé ne pourra pas tenir devant lui pour le dissuader de ne pas agir, même pour l'arrêter dans ses œuvres.

Qu'il aurait également tout le soutien de la Justice togolaise et qu'ainsi aucun avocat du pays ne pourra lui faire face et aller jusqu'à gagner contre lui. Selon les témoignages des enfants de SOUKLITO qui l'ont rencontré à plusieurs reprises pour lui demander de ne pas agir en leur nom et dans l'illégalité, le sieur ASSON Kodjo n'en a que faire. Il n'a pas hésité à cracher aux visages de ces derniers qu'ils ne l'ont pas mandaté pour lui donner des instructions et que si instructions il devrait y avoir, ce serait de la part du sieur NYABI SEBLE Eric son colistier dans la bêtise humaine à Zanguera Zopomahé.

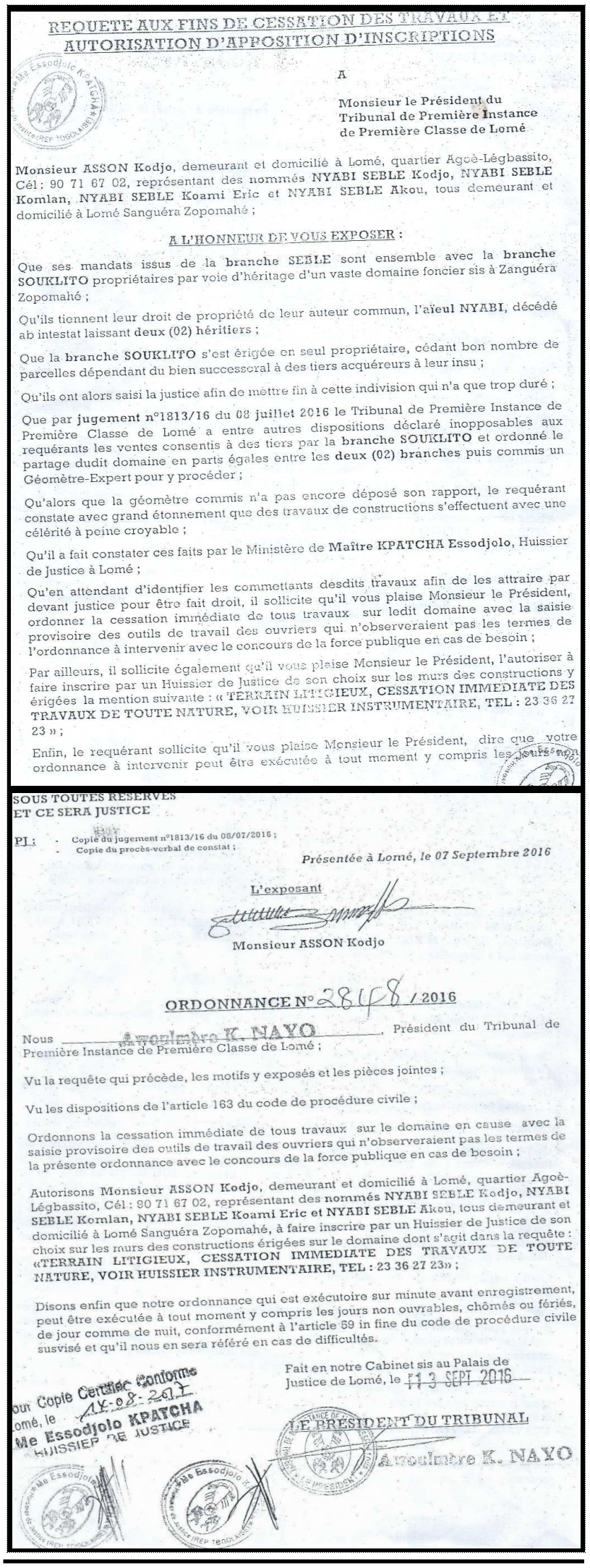

REQUETE AUX FINS DE CESSATION DES TRAVAUX ET AUTORISATION D'APPOSITION D'INSCRIPTIONS

A

Monsieur le Président du
Tribunal de Première Instance
de Première Classe de Lomé

Monsieur ASSON Kodjo, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Agoè-Légbassito, Cél : 90 71 67 02, représentant des nommés **NYABI SEBLE Kodjo, NYABI SEBLE Komlan, NYABI SEBLE Koami Eric et NYABI SEBLE Akou**, tous demeurant et domicilié à Lomé Sanguéra Zopomahé ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que ses mandats issus de la **branche SEBLE** sont ensemble avec la **branche SOUKLITO** propriétaires par voie d'héritage d'un vaste domaine foncier sis à Zanguéra Zopomahé ;

Qu'ils tiennent leur droit de propriété de leur auteur commun, l'**aïeul NYABI**, décédé ab intestat laissant **deux (02) héritiers** ;

Que la **branche SOUKLITO** s'est érigée en seul propriétaire, cédant bon nombre de parcelles dépendant du bien successeral à des tiers acquéreurs à leur insu ;

Qu'ils ont alors saisi la justice afin de mettre fin à cette indivision qui n'a que trop duré ;

Que par **jugement n°1813/16** du **08 juillet 2016** le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé a entre autres dispositions déclaré inopposables aux requérants les ventes consentis à des tiers par la **branche SOUKLITO** et ordonné le partage dudit domaine en parts égales entre les **deux (02) branches** puis commis un Géomètre-Expert pour y procéder ;

Qu'alors que la géomètre commis n'a pas encore déposé son rapport, le requérant constate avec grand étonnement que des travaux de constructions s'effectuent avec une célérité à peine croyable ;

Qu'il a fait constater ces faits par le Ministère de **Maître KPATCHA Essodjolo**, Huissier de Justice à Lomé ;

Qu'en attendant d'identifier les commettants desdits travaux afin de les attraire par devant justice pour être fait droit, il sollicite qu'il vous plaise Monsieur le Président, ordonner la cessation immédiate de tous travaux sur ledit domaine avec la saisie provisoire des outils de travail des ouvriers qui n'observeraient pas les termes de l'ordonnance à intervenir avec le concours de la force publique en cas de besoin ;

Par ailleurs, il sollicite également qu'il vous plaise Monsieur le Président, l'autoriser à faire inscrire par un Huissier de Justice de son choix sur les murs des constructions y érigées la mention suivante : « **TERRAIN LITIGIEUX, CESSATION IMMEDIATE DES TRAVAUX DE TOUTE NATURE, VOIR HUISSIER INSTRUMENTAIRE, TEL : 23 36 27 23** » ;

Enfin, le requérant sollicite qu'il vous plaise Monsieur le Président, dire que votre ordonnance à intervenir peut être exécutée à tout moment y compris les jours fériés.

SOUS TOUTES RESERVES
ET CE SERA JUSTICE

PJ : - Copie du jugement n°1813/16 du 08/07/2016 ;
- Copie du procès-verbal de constat ;

Présentée à Lomé, le 07 Septembre 2016

L'exposant

Monsieur ASSON Kodjo

ORDONNANCE N° 2848 /2016

Nous Awoulmère K. NAYO, Président du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces jointes ;

Vu les dispositions de l'article 163 du code de procédure civile ;

Ordonnons la cessation immédiate de tous travaux sur le domaine en cause avec la saisie provisoire des outils de travail des ouvriers qui n'observeraient pas les termes de la présente ordonnance avec le concours de la force publique en cas de besoin ;

Autorisons Monsieur **ASSON Kodjo**, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Agoè-Légbassito, Cél : 90 71 67 02, représentant des **nommés NYABI SEBLE Kodjo, NYABI SEBLE Komlan, NYABI SEBLE Koami Eric et NYABI SEBLE Akou**, tous demeurant et domicilié à Lomé Sanguéra Zopomahé, à faire inscrire par un Huissier de Justice de son choix sur les murs des constructions érigées sur le domaine dont s'agit dans la requête : «**TERRAIN LITIGIEUX, CESSATION IMMEDIATE DES TRAVAUX DE TOUTE NATURE, VOIR HUISSIER INSTRUMENTAIRE, TEL : 23 36 27 23**» ;

Disons enfin que notre ordonnance qui est exécutoire sur minute avant enregistrement, peut être exécutée à tout moment y compris les jours non ouvrables, chômés ou fériés, de jour comme de nuit, conformément à l'article 59 in fine du code de procédure civile susvisé et qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait en notre Cabinet sis au Palais de Justice de Lomé, le 13 SEPT 2016

Pour Copie Certifiée Conforme
Lomé, le 14-08-2017
Me Essodjolo KPATCHA
HUISSIER DE JUSTICE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
Awoulmère K. NAYO

Le sieur ASSON Kodjo reprochait à Monsieur SOUKLITOR Fada d'avoir fait suspendre les travaux que ferait un nouvel acquéreur sur l'un des terrains qu'il a abusivement revendu. Alors que ce terrain est déjà une propriété légale d'une tierce personne.

N'eut été la sagesse du 6ème Substitut du Procureur de la République, le sieur SOUKLITO Fada dormirait déjà et en toute illégalité à la Prison Civile de Lomé. Comme quoi le sieur ASSON Kodjo voudrait prouver ses bonnes relations et accointances avec certains corps habillés et magistrats sur qui il compterait pour ses délires diaboliques.

Somme toute, agissant ainsi, le sieur ASSON Kodjo constituerait aujourd'hui une sérieuse menace pour le vivre ensemble à Zanguera Zopomahé.

La Justice et l'Etat devraient ils restés insensibles aux cris des habitants de Zanguéra Zopomahe et laisser faire et cautionner le sieur ASSON Kodjo ?

Ne faudrait-il pas d'ores et déjà arrêter le sieur ASSON Kodjo dans ses actes diaboliques qui défient l'indépendance, l'autorité de la justice, la présentant ainsi comme corrompue malgré tous les efforts du Gouvernement en vue d'une réelle modernisation de la Justice tant clamée ?

N'importe qui, à l'exemple du sieur ASSON Kodjo, devra-t-il se prévaloir de ses relations dans le milieu judiciaire pour poser des actes répréhensibles et immoraux et sans être inquiété ?

Le sieur ASSON Kodjo n'est-il pas en train de saboter le " mandat social " du Chef de l'Etat qu'il a même défié et présenté comme incapable, devant témoins, de l'arrêter dans ses actes hors normes ?

Le sieur ASSON Kodjo ne représente-il pas une menace réelle de discrédit du monde judiciaire en l'occurrence les Magistrats et Avocats dans leur ensemble puisqu'il soutiendrait les avoir avec lui ?

A suivre…

JOURNEE DU 08 MARS :

Le Cercle d'initiative Citoyenne pour le Challenge et le Changement en Afrique(CICCA) a organisé un colloque

Depuis les derniers mois de 2017, l'actualité sur les harcèlements et les agressions sexuelles a inondé beaucoup de media. Elle a provoqué une certaine émotion et indignation des femmes qui n'ont pas hésité a appelé à dénoncer toutes ces pratiques qui sont dévoyées de nos jours.

Par Koudjoukabalo

La table d'honneur lors du premier panel

Saisissant la balle au vol, CICCA a décidé, à l'occasion de la journée internationale de la femme, de remettre le sujet sur le tapis en organisant un colloque sur le thème : Harcèlement et agressions sexuels, entre séduction et intention criminelle : comment adapter la législation à l'évolution des mentalités ?

Il s'est agi pour les membres de CICCA de réfléchir sur les frontières entre séduction et intentions coupables, comprendre le propre des avances et amourettes, comprendre ce qu'on entend par harcèlements sexuels, agression sexuelles et savoir si la vague de dénonciation ne va pas atteindre nos sociétés. " A CICCA, nous avons senti le mouvement de l'actualité, du temps qui n'a plus de frontière, des bruissements de protestation justifiées ou exagérées qui n'appartiennent plus à l'autre monde mais plus tôt à notre porte et nous invite à la prudence car l'écho des indignations de là-bas, nous parviennent indubitablement et , non maitrisé ou non compris, ils se transforment en un ouragan qui risque de déstabiliser nos sociétés qui ne savent pas parfois imiter ou copier ce qui vient d'arriver',' a dit Me Attoh Messan, du CICCA se demandant où situer le curseur du distinguo entre la séduction et le délit ou le crime. Il n'a pas manqué de s'interroger sur l'attitude et le rôle du juge, de l'avocat, du journaliste, du sociologue face à cette déferlante qui peut tout emporter sur son passage.

Pour que les poupées érotiques ne remplacent pas les belles femmes et que ceux qui ont besoin d'amour le vivent passionnément et dans la forme la plus adaptée et traditionnelle. Sans toutefois assisté, impuissantes, au viol de leur dignité et de leur humanité par des hommes qui ne savent pas distinguer la séduction de la sédition malsaine. Ceux-là, doivent comprendre que le monde a changé, que les femmes sont décidées à leur mener la vie dure. Ils doivent comprendre que les femmes ont repris leur droit et qu'elles méritent la dignité et le respect. Ils doivent comprendre que la femme est l'avenir de l'humanité qu'elle détient la moitié du ciel.

Evoquant le thème choisi par le Togo à l'occasion de cette journée internationale de la femme à savoir la participation de la femme à la gouvernance publique, engagement et défi, la vice-présidente du CICCA, Kayi Kounté, a indiqué que les autorités veulent faire de la journée du 8 Mars 2018, un carrefour où les femmes et les hommes de bonnes volontés vont transformer en action le dynamisme des activistes féministes pour favoriser l'autonomisation de toutes les femmes à réaliser leur plein potentiel." L'heure est donc venue de transformer en action les idées conçues. Or nous savons tous que la réalisation de ces objectifs ne peut se faire que dans un environnement sain et exempt de tout abus et sexiste à l'égard de la femme", a-t-elle indiqué.

Aussi, faisons de la promesse des objectifs de développement durable une réalité, l'exigence de ne laisser personne pour compte, nécessite une action urgente dans les zones rurales pour assurer un niveau de vie adéquat , exempte de violence et de pratique néfaste à l'égard des femmes rurales, ainsi que leur accès à la terre et aux actifs productifs, à la sécurité alimentaire et à la nutrition à travers un travail décent, à l'éducation et à la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive et aux droits qui s'y rattachent." C'est dans cet optique que CICCA, fidèle à ses engagements pour le leadership féminin, à choisir faire une lumière sur les violence sexiste et en particulier sur le harcèlement moral et sexuel dont les femmes sont souvent l'objet sur leur lieu de travail", a dit Kayi Kounté.

Zozo

AFFAIRE MANIPULATION DE NOTES : MENACE D'UNE GRÈVE "SÈCHE" DANS LA SANTÉ À COMPTER DE MARDI

Les agents de santé ont menacé ce lundi, de paralyser totalement leur secteur à travers une grève "sèche" de quatre jours à compter de mardi, si le vice-doyen de la Faculté des Sciences de Santé Majesté Ihou Watéba et les deux étudiants en garde à vue, ne sont pas libérés. Ces personnes sont gardées au Service de renseignement et d'investigations (SRI), dans une affaire de "manipulation de notes" à la Faculté des Sciences.

Parmi les deux étudiants (tous de cette faculté), figure le fils du professeur David Dosseh (ancien secrétaire général du Syndicat des praticiens hospitaliers du Togo/Synphot) et premier porte-parole du Front Citoyen Togo Debout, une organisation de la société civile très critique vis-à-vis du pouvoir.

Le professeur Majesté Ihou Watéba et les deux étudiants sont gardés à vue pour "fraude et de complicité de fraude", accusations rejetées par le Synphot qui a appelé lors d'une Assemblée générale tenue ce lundi, à cette grève "sèche".

Des responsables du Front Citoyen Togo Debout ont également dénoncé des "actes d'intimidations", en raison du fils du premier porte-parole dudit Mouvement, très engagé ces derniers mois dans la crise qui secoue le Togo depuis septembre.

"Les services ne fonctionneront pas de Lomé à Cinkassé. Cependant, la réanimation et les services d'hémodialyse et le Centre national de transfusion sanguine peuvent fonctionner à minima", a précisé Dr. Gilbert Tsolenyanou (porte-parole du Synphot).

"Les morgues seront fermées : pas d'entrées, pas de sorties. Les urgences seront fermées, les caisses seront aussi fermées", a-t-il précisé. Par ailleurs, le Synphot exige également l'équipement des hôpitaux publics et le recrutement du personnel soignant.

Selon de récentes statistiques, le secteur de la santé compte plus de 10.000 agents et plus de la moitié sont des contractuels.

Source : @Savoir News

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME À BASSAR : MADAME ABIRA BONFOH DE L'ASSOCIATION ASAAL SENSIBILISE PLUS DE 5000 FEMMES

La surprise était de taille pour la présidente de la fondation Asaal qui n'attendait que 2000 femmes pour cette séance de sensibilisation sur le rôle de la femme dans le développement de son milieu et les grossesses précoces. Cette action s'inscrit dans le sillage de la mission de cette association à savoir être au plus près des populations. Elle ambitionne de venir en aide aux plus démunis en apportant un soutien dans les domaines de la santé, de l'éducation, aides aux femmes et jeunes filles, sans oublier l'eau et l'énergie.

Sur le plan de la santé, Asaal s'investit dans la mise en place ou la réhabilitation des dispensaires dans les localités reculées, des dons des médicaments. Elle s'active aussi dans les formations et séminaires destinées aux femmes et jeunes filles et aider les jeunes mères à accoucher dans des conditions décentes. Asaal réhabilite des écoles, construit des écoles, distribue des cahiers, livres etc. elle fait du parrainage scolaire via la " bourse Asaal foundation.

Distributions des lampes solaires dans les zones rurales, installations des panneaux solaires, forages pour eau potable dans les zones rurales sont aussi à l'actif de la fondation de Mme Abira Bonfoh, une femme qui a une capacité avérée à travailler avec des équipes pluridisciplinaires.

Mère de 3 enfants, conjuguée avec plus de 15 années d'expériences dans les start up, elle a prouvé avec succès qu'elle peut concilier vie professionnelle et vie familiale . Abira a été impliquée dans des activités à but non lucratif depuis plusieurs dizaines d'années. Avec tendresse et compassion, Abira voue un amour inné pour les gens et les aide à tous les niveaux.

Véritable initiatrice de la fondation Asaal, elle a fait peser de tout son poids lors de l'assemblée générale du groupe Asaal International pour faire voter un budget annuel en faveur de la fondation Asaal. Fièrement, elle demande aux plus riches pour aider les plus démunis !

Sommet sur le solaire :
Faure Gnassingbé plaide pour "une démarche responsable préservant la planète"

L'Alliance Solaire Internationale (ASI), nouvelle organisation internationale qui vise à accélérer le déploiement de l'énergie solaire dans les 121 pays à fort ensoleillement situés entre les tropiques du Cancer et du Capricorne, est une "chance pour le monde entier et plus encore pour les régions situées entre les tropiques comme l'Afrique de l'ouest", a affirmé ce dimanche à New Delhi (Inde) le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé.

Les officiels lors de la rencontre.

Photo de famille des participants.

Source : Savoir News

Le président togolais a pris part au Sommet fondateur de cette Alliance. Le président français Emmanuel Macron était aussi à la tribune de ce grand rendez-vous.

"L'Alliance Solaire Internationale est une chance pour le monde entier et plus encore pour les régions situées entre les tropiques comme l'Afrique de l'ouest. Au sein de la Cédéao, je peux vous dire que nous sommes des champions de l'ensoleillement ! Il est donc naturel que nous entendions être également des acteurs engagés de cette Alliance; ceci d'autant plus que, jusqu'ici, l'évolution contrastée du développement mondial ne nous a pas permis de tirer tous les profits de notre exposition quasi permanente au rayonnement solaire", a déclaré à la tribune de ce sommet Faure Gnassingbé, également président en exercice de la Cédéao.

"Nos Etats sont résolus à engager une transition énergétique fondée sur cette richesse disponible, respectueuse de l'environnement et qui offre de si grandes perspectives. Ces progrès sont tributaires d'une démarche solidaire et responsable. Pour cela, nous devons concrètement avancer ensemble et mettre en œuvre les solutions qui contribuent au mieux-être des populations contemporaines tout en préservant la planète pour les générations à venir", a-t-il souligné.

La Cédéao, a poursuivi Faure Gnassingbé, "ambitionne de porter progressivement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à 35% en 2020 et 48% d'ici 2030. Ce faisant, nous ferons de notre région un corridor des énergies renouvelables pour l'accès universel à l'électricité". Le chef de l'Etat togolais n'a pas passé sous silence, les actions menées ces dernières années par le Togo.

"Pour parvenir à l'accès universel à l'électricité, le Togo mon pays déploie plusieurs actions ciblées en direction des localités les moins bien desservies, essentiellement en zone rurale. Mais il y a encore fort à faire dans ce domaine pour étendre de façon significative la desserte, ouvrir d'autres horizons et apporter à nos populations le bénéfice des nombreuses applications qui peuvent se développer autour du capital solaire", a reconnu Faure Gnassingbé.

"Nous y parviendrons, car nous ne sommes pas seuls. Nous pouvons compter sur la force de l'Alliance que nous fondons aujourd'hui pour apporter la lumière du développement aux hameaux les plus modestes", a-t-il précisé.

"Au Togo, nous avons lancé une initiative intéressante d'électrification par kits solaires individuels à prix préférentiels. La phase pilote vise 20.000 ménages dès l'année prochaine, et 300.000 d'ici 2022. Les premiers foyers connectés parlent avec enthousiasme de réels changements dans leur quotidien, du jour au lendemain. Nous mettons aussi l'accent sur l'installation de mini-centrales photovoltaïques. J'en ai inauguré une il y a quelques jours et l'engouement des populations nous confirme que nous sommes sur la bonne voie", a-t-il exposé.

"C'est grâce à l'énergie du soleil que s'allument ces étoiles de joie et d'espoir dans les yeux de milliers de togolais, d'africains, d'indiens et dans le monde entier. Nous avons le devoir de maintenir cette flamme allumée. Nous avons la responsabilité de tout mettre en œuvre pour que l'Alliance Solaire Internationale grandisse, se consolide et prospère", a lancé Faure Gnassingbé depuis la tribune.

Précisons que l'idée de créer cette Alliance a été lancée par la France et l'Inde lors de la conférence de Paris pour le climat en décembre 2015.

Depuis le 6 décembre 2017, l'Alliance a acquis le statut d'organisation internationale. A ce jour, l'accord-cadre définissant ses statuts a été signé par 52 pays et ratifié par 26 d'entre eux.

L'objectif de cette nouvelle Alliance est d'atteindre une capacité installée d'un terrawatt (1 000 gigawatts) d'ici à 2030, soit cinq fois plus qu'actuellement. Une centaine d'acteurs du privé, rassemblant aussi bien des énergéticiens que des investisseurs, se sont engagés à apporter 1.000 milliards de dollars (947 milliards d'euros) sur la période.

Le président français Emmanuel Macron --- dans son discours --- a annoncé le financement de 700 millions d'euros supplémentaires d'ici à 2022, en prêts et en dons débloqués par l'Agence française de développement (AFD), ce qui portera les efforts de la France à un milliard d'euros.

Fin vendredi à Abidjan du séminaire sur le trafic de drogue par voie maritime dans le golfe de Guinée

Débuté depuis mardi dernier, le séminaire a réuni d'Abidjan des personnalités civiles et militaires membres des organisations régionales de coordination maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre, des organisations sous régionales dont la Cedeao, le Cresmac et le Cresmao et des coopérants et experts français de l'institut.

Photo de famille des participants

Il a permis aux participants d'échanger sur des pistes pour identifier les moyens d'actions et envisager les évolutions juridiques, institutionnelles et techniques de lutte contre le trafic de stupéfiants et aussi renforcer les coopérations entre les administrations et les Etats en matière de lutte contre les trafics illicites en établissant un état des lieux sur la menace et ses implications.

A la fin des travaux du séminaire vendredi dans la capitale ivoirienne, des recommandations sur quatre axes importants à savoir, gouvernance, la formation et recommandations à caractère juridique et recommandations à caractère de formation ont été formulées à l'endroit des pays participants et des partenaires pour une lutte efficace contre le fléau du trafic de drogue dans la sous ouest et est africaine.

En terme de gouvernance, le séminaire demande d'améliorer la coordination entre administrations de l'Etat au niveau opérationnel ayant légitimité à agir sur le terrain en collaboration avec les autres services, solliciter le soutien de la communauté internationale, les institutions et les Etats aux Etats africains dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, favoriser l'élaboration et la mise en œuvre d'accords bilatéraux ou multilatéraux à caractère juridique et technique, encourager les échanges d'information entre autorités portuaires en s'aidant notamment des plates-formes d'échanges existantes et se rapprocher des pays d'Amérique du sud pour renforcer la coopération en matière de lutte contre les trafics illicites.

Sur le plan juridique, les participants recommandent d'effectuer une analyse de risques permettant d'asseoir une politique en matière de criminalité portuaire en privilégiant une approche interministérielle, de tirer les enseignements des audits et expertises de consultants OMI, ONUDC, Interpol, de la France, etc., de prendre les dispositions règlementaires permettant d'encadrer clairement les activités définissant les niveaux de responsabilité et reposant sur les engagements internationaux, d'établir des conventions avec les opérateurs portuaires pour faciliter les contrôles et d'adapter les législations de façon à prévoir toutes les infractions n'étant pas encore prévues et sanctionnées.

En matière de formation, les participants proposent de poursuivre l'action de sensibilisation engagée par l'ISMI sur les différents types de criminalité portuaire, de renforcer la formation des agents civils ou militaires sur la criminalité portuaire, et enseigner les techniques de fouille de navires et conteneurs, de police technique et scientifique avec des exercices pratiques et développer davantage d'actions de formations au niveau national sur les sujets traités par l'ISMI.

En terme de recommandations à caractère technique et opérationnel, il est proposé d'avoir une approche globale et interministérielle des activités pouvant impliquer plusieurs acteurs, faire évoluer l'analyse des risques en y associant les possibles liens entre eux par exemple entre la piraterie, le terrorisme, le trafic de carburants, ou le trafic de stupéfiants, prendre en compte dans les analyses de risques celles relevant de la tentation de corruption, en particulier pour les agents ayant des responsabilités sensibles, actualiser les méthodes de ciblage selon la prise en compte d'un spectre de paramètres évoluant selon le retour d'expériences et les progrès technologiques, utiliser des applications du type whatsApp pour faciliter et accélérer les échanges entre agents concernés par la sûreté.

D'autres sujets ont fait l'objet d'échanges et contenus dans les recommandations pour asseoir une lutte efficace et porteuse de résultats contre le trafic de drogue dans la région du golfe de Guinée.

Le séminaire qui est organisé par L'Institut de Sécurité Maritime Interrégional (ISMI) a pris fin sur une note de satisfaction générale.

DBD

Prêt CONSO

Tout pour vous plaire !

Spécial fonctionnaire

Jusqu'à **7 ans**

Réponse en **72*h**

Jusqu'à **12 millions F CFA**

*Jours ouvrés

BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

www.boatogo.com

CORIS BANK INTERNATIONAL
La Banque Autrement

CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO
Société anonyme avec conseil d'administration
Au capital social de
12.500.000.000 de Francs CFA
Siège social : 297, Boulevard du 13 janvier, quartier Béniglato BP 4032 Lomé-Togo
RCCM : TG-LOM 2013 B 712
Liste des banques TG 182

AVIS DE CONVOCATION AUX ACTIONNAIRES DE CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO (CBI-TOGO)

Les actionnaires de **CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO** (CBI- TOGO), sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire, le lundi 19 mars 2018 à 09 heures au siège social de ladite société** afin de délibérer sur le projet de l'ordre du jour ci-après :

Point 1 : Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- lecture du rapport général des commissaires aux comptes.

Point 2 : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
Point 3 : Approbation des conventions règlementées ;
Point 4 : Quitus des Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes ;
Point 5 : Renouvellement du mandat des Administrateurs;
Point 6 : Nomination d'un Administrateur indépendant ;
Point 7 : Vote des résolutions ;
Point 8 : Pouvoirs.

Les documents relatifs à ladite Assemblée Général Ordinaire sont disponibles pour consultation par les actionnaires auprès du secrétariat de **CORIS BANK INTERNATIONAL TOGO SA** à partir du **05 mars 2018**.

Tout actionnaire pourra participer personnellement à l'Assemblée Générale ou s'y représenter par un mandataire de son choix.
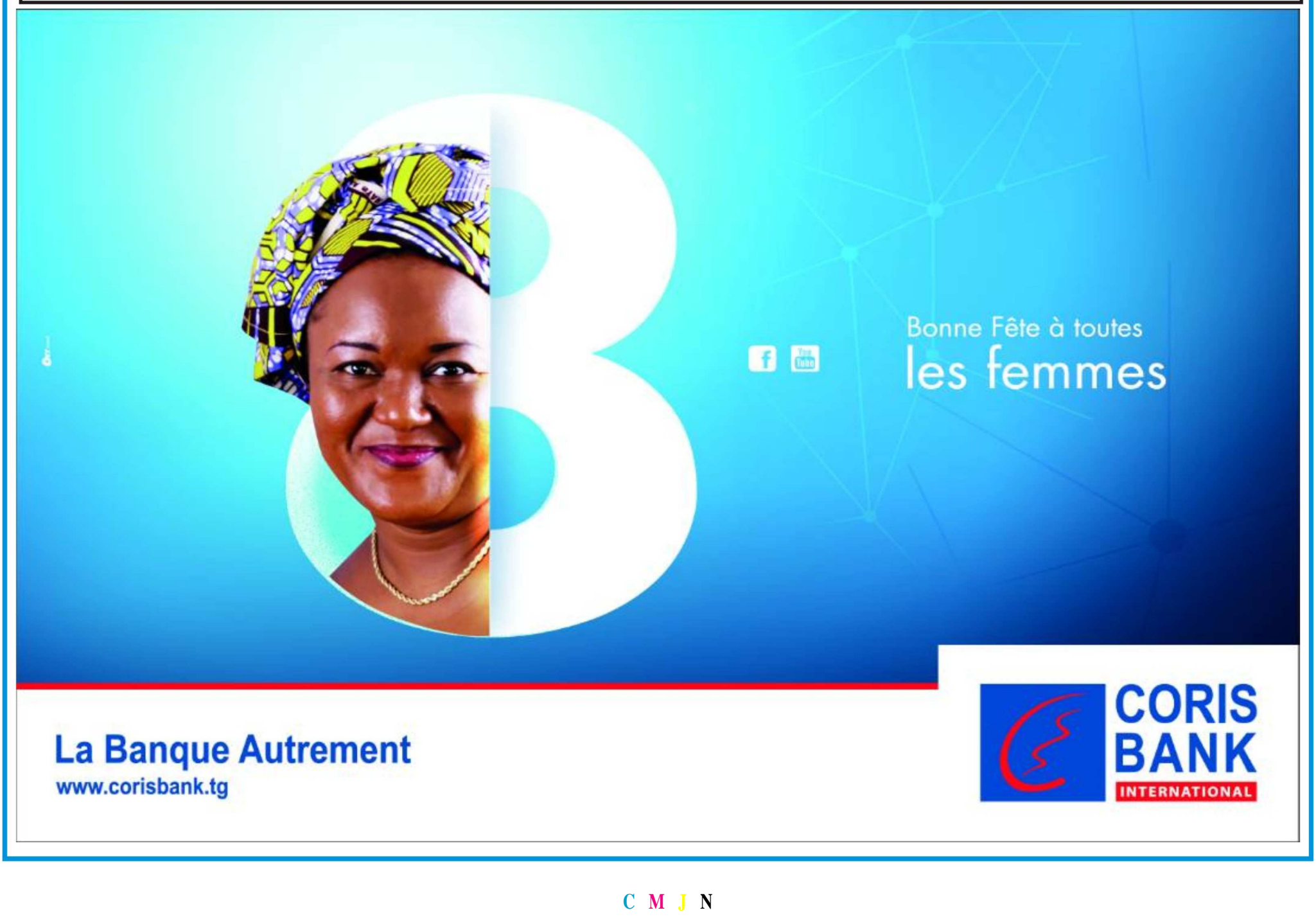
Le Conseil d'Administration